

**Merci à Madame Michelle Aillot qui a
bien voulu autoriser la reproduction
d'extraits de son livre**

**Moulins & Forges
du canton de Villebois-Lavalette
et leur publication sur Internet**

**Elle nous offre le résultat d'un travail
énorme**

La NIZONNE ou LIZONNE

Cette jolie rivière a la particularité d'avoir deux noms : Nizonne jusqu'au gué de Pompage, puis Lizonne jusqu'à son confluent avec la Dronne, dont elle est sur la rive droite, l'affluent le plus important. Mais il n'y a rien de bien tranché et chacun utilise le vocable qui lui convient.

Le nom Nizonne signifierait "la rivière aux eaux d'une blancheur éclatante". Dans un petit guide édité en 1877, on qualifie la Lizonne de "rivière aux eaux de cristal".

Paul Déroulède son riverain le plus connu, l'a chantée ainsi : "O mon ruisseau d'argent, ô ma claire Nizonne".

C'est vrai que cette rivière a un charme qu'on n'oublie pas et qui vous incite à revenir, ne serait-ce que pour se pencher sur le parapet d'un pont, ou bien, pour songer au temps passé près du bief d'un moulin.

La Nizonne commence à Saint-Front de Champniers (aujourd'hui Saint-Front sur Nizonne) au sud de Nontron et entre dans le département de la Charente sur le territoire de Combiers.

Dans une statistique de 1803, Jean-François Boulland régisseur du château de la Rochebeaucourt, qui a vécu sur ses bords une trentaine d'années, en donne une description intéressante.

"Coulant de l'est à l'ouest, le cours total de la Nizonne est de 40.000 toises*. Sa largeur moyenne est de 20 pieds, sa profondeur de 4 pieds, son encaissement de 8 pouces. Son eau a peu de rapidité car peu de pente ; elle n'est pas susceptible d'être navigable ; les chaussées et écluses des moulins ralentissent son cours et provoquent des inondations fréquentes.

Avant la Révolution, la Nizonne était très poissonneuse : carpes, brochets, cabants, anguilles, écrevisses. Le droit de pêche appartenait aux seigneurs du lieu. Depuis, la rivière est entièrement dévastée, car on pêche avec des engins prohibés en toutes saisons."

*Une toise = 1,949 m, ce qui fait 78 kilomètres, mais seulement 62 d'après le guide de 1877.

A deux pas du bourg de Combiers la Lizonne reçoit sur sa rive gauche les eaux de la Belle qui arrivent de Mareuil.

Près du moulin du Mesnieux des grottes et abris sous roche s'échelonnent sur environ un kilomètre.

La grotte la plus importante s'ouvre au midi par un portique surbaissé large de 12 mètres, sa profondeur est de 15 mètres. Des silex taillés et des ossements d'animaux aujourd'hui disparus (hyène des cavernes, castor, panthère) y ont été trouvés.

Côté Dordogne, la vallée entre le moulin du Mondot et celui de Salles, présente une grande étendue de tourbières. Celles de Vendoire ont été aménagées en sentiers botaniques pour les visiteurs. Près du bourg de Gurat, de larges prairies nourrissent de paisibles troupeaux aux robes blanches ou rousses.

Pour le secteur qui intéresse cette étude, la Lizonne reçoit à droite les eaux de la Manaure, celles du ruisseau qui descend du village de Rouzet, celles du Voultron. Avec la Fontaine de Ronsenac elle forme sous le moulin du Got **le canal des moulins**. La voie antique Angoulême-Périgueux se dédoublait à Gardes et franchissait la rivière près du bourg de la Rochebeaucourt et au got de Pompage près du bourg de Blanzaguet. (cité dans un document de 1289)

La voie Saintes-Périgueux (chemin Boine) passait la Lizonne au Pas Vieux, sur le territoire de Gurat.

En 1747 on cite un pont de pierre près du bourg de Gurat et un pont au pas de Fontaine en 1763. De nombreux pas ou passerelles de bois se trouvaient en divers endroits selon les besoins des habitants. Le moulin appelé du Got à Vaux en est un exemple.

La Nizonne ou Lizonne, a fourni l'énergie à des dizaines de moulins.

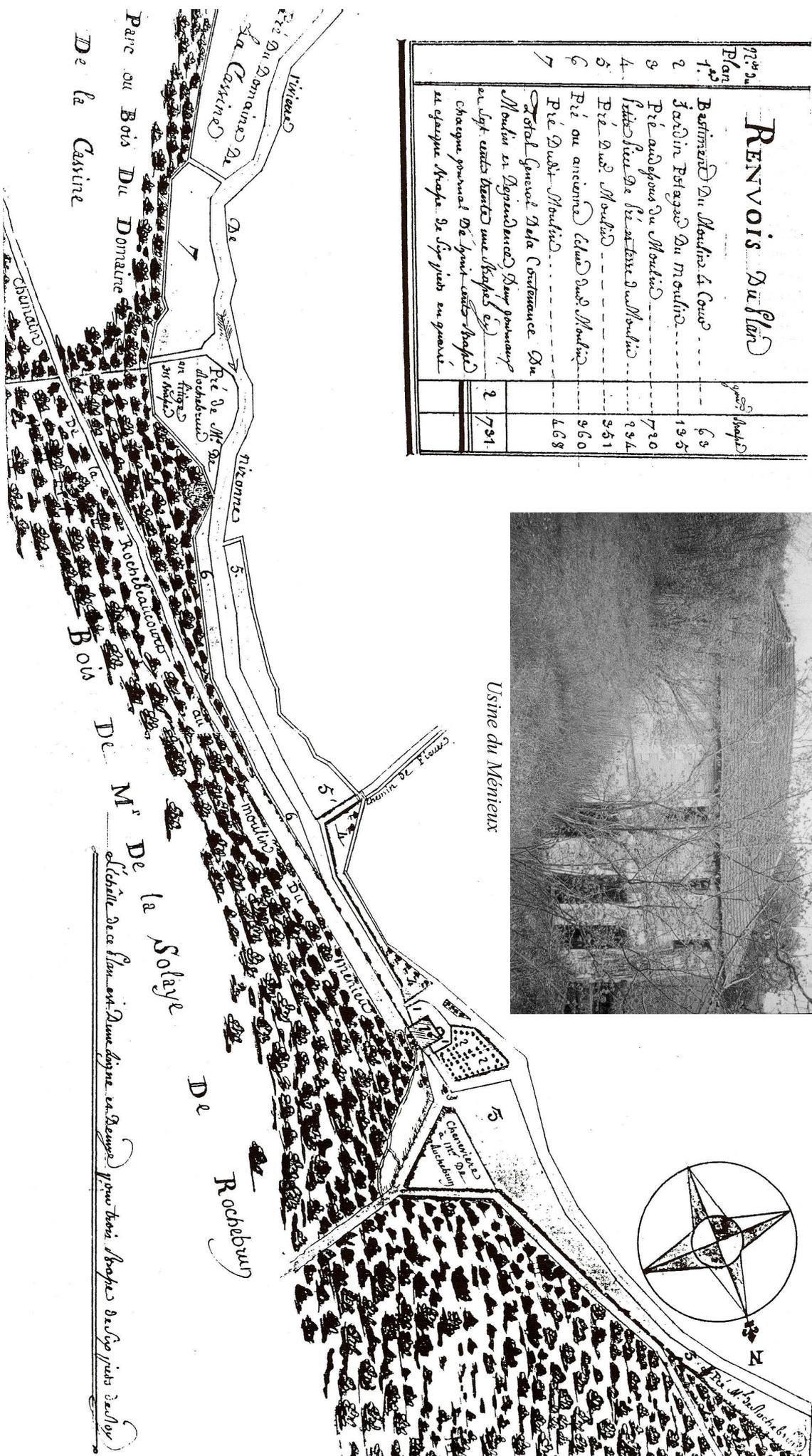
Je ne citerai ici que le **Moulin-Neuf et la forge** de Combiers, le moulin **au Noble**, les moulins du **Château**, le moulin du **Ménieux**, la **Maillerie** de Blanzaguet, le moulin **Pourrat**, celui de **l'Angellie**. Les moulins de **la Mouline** et du **Cluzeau** sont sur deux fontaines-affluents.

Sur le canal des moulins réunissant les eaux du Ronsenac et de la Lizonne : les moulins du **Got**, **Sartier**, de **Salles** ou moulin gèral, le **Moulin-Neuf**, le moulin de **Machou**.

72 ^o 2.		
Plan		
1 ^o	Bassinier Du Moulin à Couc	63
2	Jardin Etager Du Moulin	135
3	Pié arabe Du Moulin	720
4	Petit Suis De l'arabe Du Moulin	234
5	Pié 2 ^o Du Moulin	261
6	Pié ou ancienne église Du Moulin	260
7	Pié Du Moulin	468
Total General De la Contenance Du Moulin en Degrés De l'arabe Du Moulin ou l'arabe Du Moulin		2
Chaque poutre De l'arabe Du Moulin ou l'arabe Du Moulin se fait en bois de sapin		731



Usine du Ménéux



Plan du Ménéux

Moulin-Neuf (Combiers)

Ce moulin n'occupait pas un site isolé, plusieurs maisons entre rivière et coteau forment le village de Moulin-Neuf. Du moins, c'est son aspect actuel. Voici quelques dizaines d'années le village comptait 7 foyers et entre 40 et 50 personnes. Aujourd'hui il n'en reste plus que quelques-unes.

J'ai trouvé très peu de documents concernant la période ancienne. Peut-être a-t-il été construit par la famille Amblard. Poncet Amblard qui est cité en 1479 demeure au Moulin-Neuf, tout comme Jean Amblard en 1549. C'est donc que le moulin existe déjà. Juste construit ou reconstruit? (J/1156 et J/114 7)
Le 25-7-1581, Léonard, Pierre et Nadaud, enfants de feu Jean Amblard, se partagent ses biens. En 1645 Pierre Allélix meunier, y épouse Peyronne Légier de Sers. (2E 4810)
Le 6-9-1685, Louis Amblard par acte notarié, abjure la religion réformée juste avant que Louis XIV ne révoque l'Edit de Nantes.
Il n'a pas été le seul, car il a existé entre la Rochebeaucourt, Blanzaguet et Salles, un petit foyer du protestantisme. (2E 2959 Dereix)
Tous ces rappels de dates ne nous parlent guère du moulin, et il faut attendre 1709 quand Louis Amblard dit sieur du Moulin-Neuf, meurt à l'âge de 64 ans, pour en avoir une description.

Un moulin qui ne mérite plus son nom

Deux couples de créanciers "habilités à lui succéder", assistent à l'inventaire des biens laissés par le défunt. Il s'agit de Arnaud Dutaix et Pierre Faure époux de deux soeurs, Marie et Jeanne Painier.

Après la visite de la maison de maître et les bâtiments de la métairie, c'est le tour du moulin construit à la place d'une maillerie. On y accède par un pont sur l'écluse, fait de madriers pourris.

On dit que la roue du moulin noir est presque usée, mais son arbre est assez bon. Avec ses chandeliers fendus, ses clefs pourries, sa meule courante épaisse d'un seul pouce (à peine 3cm !), son manque de trémie, il ne sert plus et est arrêté depuis 9 mois.

Le moulin blanc ne vaut guère mieux car lui aussi n'a plus de trémie et il lui faut une lanterne neuve. Quant aux murs ils sont tous, fendus, boursés et menacent de s'écrouler.

Le chambrat au-dessus des moulins est fait de 5 petits soliveaux, sans aucune table, que des branchages.

Des moulins, on entre directement dans la chambre du meunier. Celle-ci, éclairée par deux petites fenêtres, n'a aucun plancher ni pavé ; le plancher du grenier est pourri. Le manteau en bois de la cheminée est si petit "qu'on n'y peut ranger que très peu de personnes" ; il faudrait en faire une plus grande. Les fenêtres n'ont aucune boisure qui puisse servir. Il manque beaucoup de tuiles sur les toitures et les eaux pluviales ont gâté les charpentes.

On continue par le treuil à huile, petite construction indépendante, dont la roue a besoin d'être remontée à neuf car elle n'a plus d'aubes ; le sotre et son virant sont presque usés, la met en fonte est assez bonne et d'une grandeur convenable ; la poêle d'une commune grandeur est elle aussi assez bonne. Les murs sont fendus et la toiture a grand besoin du passage du couvreur. Les deux fenêtres sont sans fermetures.

La visite des écluses confirme que le moulin, depuis longtemps, n'a plus de neuf que le nom ! Les empellements sont pourris et à refaire à neuf. Il existe trois "eslauds" ou canaux de largeur inégale : 2 et 3 brasses. Leurs empellements sont à refaire à neuf et enfin on constate que l'eau se perd par plusieurs brèches, l'une, près de la fontaine Fongrand a 20 brasses de longueur.

Comme chaque fois qu'un moulin manque d'entretien, la rivière et l'écluse sont remplies de boue, herbes et d'immondices.

Le meunier déclare (car il yen a encore un !) qu'il peut à peine moudre 2 boisseaux par jour.

On note par ailleurs la présence d'une chenevière dont les haies et palisses ont été coupées et emportées. Plus loin, la même chose est constatée autour d'une pièce de pré, ce qui fait penser que le paysage était bocager avec chaque parcelle entourée de haies vives ou de peupliers, qui fournissaient l'unique combustible à la disposition des meuniers.

Après que tout fut mis par écrit, les héritiers prirent possession des moulins en ouvrant et fermant les portes, en faisant du feu dans la cheminée, en tirant les pelles de l'empellement "le tout en signe et que de possession, mais sans rien accepter de préjudiciable". (2E 2967 Dereix notaire)

Dans une note datée du 5-10-1713, on dit que 10 ans d'arrérages de rentes seigneuriales sont dues sur le Moulin-Neuf au seigneur de la Rochebeaucourt, soit par an : 2 boisseaux de froment, 5 livres en argent et 2 gélines. (J/1156 fonds Galard de Béarn)

Pour la suite de ce siècle-là, il faut feuilleter les registres paroissiaux de Combiers pour trouver quelques occupants du Moulin-Neuf. En 1741 Anne Dutaix épouse Pierre Arnilien et Pierre Dutaix sieur du Moulin-Neuf est mentionné en 1767.

Pourtant, des meuniers, il en est certainement passé ! Des contrats d'affermé se trouvent certainement chez des notaires côté Périgord.

En 1807 et 1814 le meunier se nomme Guillaume Foureix.

Le 23-9-1860 Pierre-Justin Amilien-Lacaud afferme pour 9 ans à Jean Conduzier ancien meunier, un moulin au village de Moulin-Neuf, comprenant un corp de bâtiments avec deux moulins à grains et un moulin à huile, plus une chambre qui servira de logement au meunier. Il y a une écurie pour les montures, une serre appelée la fruitière attenant au moulin, et un jardin en prairie artificielle connu sous le nom de : jardin du moulin. (2E 19266 Parit-Lacombe notaire à Edon)

En 1868-1870 au temps des réglemations, on dit le moulin construit à 1130 mètres en aval du moulin des Grauges département de la Dordogne. C'est le premier sur la Nizonne côté Charente. Son bief est artificiel jusqu'à la rencontre de la vieille mer sur une longueur de 500 mètres. Comme il n'y a pas de déversoir il est prévu d'en construire un de 3 mètres de long.

A cette "rencontre" se trouve une digue en pierres et en terre très irrégulière laissant échapper une grande quantité d'eau.

Les propriétaires de prairies demandent que ces brèches soient colmatées, mais le propriétaire-meunier Jean Lacaud, répond qu'il a suffisamment d'eau pour son moulin. On voit sur le plan joint au dossier que les deux roues sont placées à l'extérieur du bâtiment.

A la fin du siècle, en 1894, les habitants du village sont fâchés contre leur meunier Antoine Ducbez qui, pour installer un moulin à huile, a fait des changements sur le canal qui alimente leur lavoir et abreuvoir. Lorsque le moulin ne fonctionne pas l'eau n'arrive plus. On demande que le canal d'amenée soit pris directement sur le canal de décharge en amont du moulin. (S/251)

Autre histoire cette même année, au sujet d'un projet de scierie mécanique qui aurait pour effet d'augmenter la hauteur du niveau d'eau. D'où protestations des propriétaires de prairies.

Le moulin a été reconstruit et modernisé en 1933 et s'est arrêté de fonctionner en 1975. Il a connu des difficultés pendant la guerre 39-45 avec la ligne de démarcation passant non loin.

Moulin du Noble (Combiers-Argentine)

La documentation concernant ce moulin n'est pas abondante. Il a sa place ici, bien que faisant partie de la commune de la Rochebeaucourt et Argentine.

Voici ce qu'écrit Jean-François Boulland le régisseur des domaines des Galard de Béarn en 1803 dans le questionnaire d'une enquête administrative. (6/M/668)

"En 1791 à l'époque de la création des départements, on a enlevé à Combiers les 5 hameaux assez considérables situés au-delà de la rivière Nizonne : le Cros, le Chastenet, la Manoulie, chez Lambaud et *le moulin du Noble*, soit environ 1.000 journaux qui furent réunis à la commune d'Argentine en Périgord".

Pourtant dans les rares actes anciens que j'ai trouvés, le moulin du Noble est toujours dit de la paroisse d'Argentine.

Il existait en 1520 car son propriétaire Jean de la Roche, chevalier, seigneur de la Rochebeaucourt, sénéchal de Saintonge et gouverneur de l'Angoumois, échange son moulin à eau à deux roues, appelé le Noble, avec ses écluses, cours d'eau, pêcheries et appartenances, situé à trois jets d'arc au-dessus la ville de la Rochebeaucourt, contre le moulin du chapitre de la Rochebeaucourt construit à la porte du château. C'est Micheau Choulet dit le Moyne qui tient le moulin à rente perpétuelle à moitié fruit. de Jean de la Roche.(Fonds Galard de Béarn J/1153)

Je n'ai rien trouvé sur le moulin pendant le XVIIe siècle et pour le XVIIIe je n'ai que quelques noms de meuniers à proposer.

En 1722 Jean Boniton est meunier au moulin du Noble paroisse d'Argentine.

En 1741 on y trouve François Samirand marié à Anne Chevalerias. En 1777, c'est la famille Laliot et en 1788 et 1791 : Sicaire et Arnaud Segonzac.

Vers 1840 le moulin a été transformé en pointerie "sans aucunes des formalités prescrites par les lois et règlements", par le propriétaire de la forge de Combiers, Hazard-Flamand, ce qui a provoqué une vague de protestations des riverains de la Nizonne dont les prairies se trouvent submergées, à tel point qu'ils ont demandé sa destruction pure et simple. (S/251)

En 1853, la forge de Combiers et le moulin du Noble appartiennent maintenant à Louis-Hector de Galard de Béarn. Il y fait faire des travaux et l'ancien coursier est démoli. On ne parle plus de pointerie et en 1857 c'est de nouveau un moulin à blé qu'exploite le meunier Nauge. En 1865 il est affermé 600 francs par an. (1/1159)

En 1868 à l'époque des règlements d'eau, on dit que le moulin de la Rochebeaucourt est situé à 2.644 mètres du moulin du Petit Noble. Pourquoi "petit" maintenant?

Je crois que le village était sur Combiers et que le moulin a toujours été paroisse d'Argentine.

Le 14-9-1885 le moulin se trouve vacant et le régisseur du prince de Béarn écrit que s'il était converti en minoterie il pourrait être loué avantageusement. "Les minoteries ont tué les moulins et il est difficile à un meunier de s'y retrouver au prix dérisoire où sont les blés. D'autre part, il existe sur la Lizonne un si grand nombre de moulins que beaucoup restent sans être affermés. Les gens qui se présentent pour le moulin du Noble n'offrent ni garantie, ni solvabilité et ne veulent pas payer plus de 600 francs de ferme. D'autre part, si le moulin reste longtemps sans fonctionner la clientèle le quittera".(1/1166) .

Crime de pêche ou un seigneur sans pitié

Le 17-9-1769 a lieu une transaction entre René de Galard de Béarn seigneur marquis de Brassac, cordon rouge et lieutenant général des armées du roi, demeurant en son château de la Rochebeaucourt paroisse de Combiers, comme fondé de procuration de haut et puissant Anne-Hilarion de Galard de Brassac, baron de la Rochebeaucourt, et Léonard Samirand meunier et époux de Jeanne Lapeyre, de lui dûment autorisée, demeurant au moulin du Noble paroisse d'Argentine en Périgord.

La raison de cette transaction?

Léonard Samirand et sa femme sont accusés de "crime de pêche" par le seigneur de la Rochebeaucourt, propriétaire du moulin du Noble et de la rivière à cet endroit.

Menacé d'emprisonnement, le couple a préféré présenter ses excuses "au seigneur marquis" en offrant de payer les frais de justice faits contre eux "et telle amende qu'il plaira audit seigneur de fixer, le suppliant très humblement de les traiter le plus favorablement que faire se pourra, en raison de leur pauvreté et indigence, à quoi ledit seigneur marquis de Brassac inclinant, il auroit par bonté et charité volontairement fixé et modéré l'amende encourue par ledit Samirand et les frais, à la somme de 48 livres. Ledit Samirand n'ayant d'argent pour acquitter ladite somme, ni d'autres ressources qu'une pièce de terre appartenant à la dite Lapeyre sa femme, comme l'ayant acquise de ses deniers dotaux, laquelle Jeanne Lapeyre voulant assoupir cette misérable affaire et éviter la prison à son mari, a dans ses vues d'affection, d'amitié et de tendresse pour lui ... etc".

Cette pièce de terre unique située paroisse d'Argentine a donc été vendue à Jean Ducasse dit Cibard, marchand cabaretier du bourg de la Rochebeaucourt, pour exactement le montant de la somme due : 48 livres !

Cette somme, des mains de l'acheteur, est passée dans celles de René de Galard qui aussitôt l'a répartie entre les gardes et les officiers de justice qui ont occupé le procès. (2E 4462 Belliard notaire à la Rochebeaucourt)

Le moulin du Cluzeau (Combiers)

Le village du Cluzeau comme plusieurs autres, se trouve bâti à l'orée de la forêt de la Mothe-Clédou et il est visible que tous ces villages (pas bien importants) se sont constitués en défrichant le massif forestier.

La fontaine du Cluzeau commence près d'une construction appelée le Temple, qui est cause je crois que les moulin et forge du Cluzeau ont porté aussi ce nom (vu en 1777). Elle rejoint la Lizonne endessous le bourg de Combiers en longeant la D.25 sur une petite distance.

Le moulin du Cluzeau est mentionné en 1490, et en 1510 on parle d'une forge à fer affermée aux Forestas par le comte de Brassac. (Fonds Galard).

En avril 1685 le propriétaire demande à Jean Forestas de construire un moulin à blé dont il aura le quart des revenus. (2E 2967) Jean Forestas qui n'est pas meunier, mais maître de forge, afferme le moulin à Jean Noyer pour 100 boisseaux de méturre par an.

En 1710, moulin et forge fonctionnent côte à côte à la chute d'un ou deux étangs, ce n'est pas précisé, quand Guillaume-Alexandre de Galard de Béarn, afferme les deux pour 9 ans à Antoine Forestas sieur de Villars, avec la pêche des étangs du Cluzeau et de Lespaux, les dîmes de l'enclave de Rouzet, les rentes dues sur les forges de Rougnac et du Cluzeau, plus d'autres rentes dues sur d'autres endroits. (1/1156)

En mars 1730 il vend les rentes qu'il possède sur le moulin, à Léonard Dereix sieur de la Croix, en même temps que le quart des moudures et la moitié de la pêche de l'étang, en précisant que "les meuniers du Cluzeau auront la liberté d'aller chercher les blés dans les villages de la Payre, de la Font, des Chalard, de chez Joubert, de chez Bernard, les Roudier, chez Nebout, chez Métayer et le Temple, sans qu'ils puissent en être empêchés par les autres meuniers du seigneur et sans user de contrainte envers les tenanciers de ces villages. D'un autre côté, les meuniers du Cluzeau ne pourront pas empêcher les autres meuniers du seigneur d'aller librement prendre les blés et pochées de ceux qui volontairement voudront les leur donner". La concurrence a dû être rude ! (2E 2972)

La forge s'est arrêtée à une date inconnue, mais le moulin à blé tourne encore en 1791 avec la famille Samirand.

Moulin de la Mouline (Combiers)

Ce moulin était construit sur une petite fontaine qui sort de terre vers le village du Maine-au-Loup à l'orée de la forêt de la Mouline, qui n'est qu'un morceau séparé par des défrichements de celle de la Mothe-Clédou. Ce ruisseau rejoint la Lizonne en aval du moulin du Noble.

En Quercy le mot mouline désigne une forge à fer, en Périgord de même, puisque la Mouline de Combiers était en 1490 une forge à fer appartenant à Jean de la Roche seigneur de la Rochebeaucourt.

Puis, cette activité ayant cessé, on en a fait un moulin à blé attesté en 1655 quand Tony Giboin l'affirme pour 7 ans, 60 boisseaux de méturre et 24 de froment payables à chaque Saint-Michel, à Pierre Lavau. (2E 4812)

Ce contrat n'ayant pas été conduit à son terme, en 1658 Antoine Giboin marchand et sa belle-mère Catherine Guillier, qui tous deux habitent au village du Clédou, l'arrentent à François de Ligounat meunier qui est déjà sur les lieux en tant que fermier, contre 50 livres de rentes secondes annuelles. C'est un petit moulin à une seule roue accompagné de quelques terres, prés et bois, dont certaines parcelles touchent au chemin de Rozet à la Rochebeaucourt. La rente seigneuriale sera due au comte de Brassac. (2E 5853 Giboin notaire à Lavalette)

Il faut croire que le meunier François de Ligounat a déguerpi, car le 13-5-1668 Antoine Giboin prend un nouveau fermier, Jean Couturier pour 5 ans, et le 20-6-1673 le bail est prolongé de 5 autres années.

Le 11-9-1689, Catherine Giboin prend pour meuniers Jean de Saint-Christophe accompagné de sa femme et de sa belle-mère. Prix : 80 livres, 3 boisseaux de méturre, 6 chapons et 6 poulets, plus les impositions.

Peut-être n'ont-ils jamais mis les pieds à la Mouline, car quelques mois plus tard, le 7-5-1690, Catherine Giboin fait un nouveau bail de 5 ans à Jean Decrassat et Marie Menut qui s'apprentent à quitter le moulin du Pont, paroisse de Nanteuil en Périgord. Pourtant le moulin n'a rien de bien attirant. Il n'a plus de fermetures, le chambrat pour mettre le foin n'a pas de "clies" sur les chevrons. Si les meules sont en bon état, la roue ne peut plus servir. Les terres sontensemencées de plusieurs sortes de céréales qui ne sont pas encore moissonnées. (Etat des lieux de juillet - 2E 3394)

A la Toussaint 1692 Jean Delège remplace Jean Decrassat, mais un an plus tard il s'en va et se fait rembourser les 26 livres qu'il a dépensées pour le moulin.

Et puis, Catherine Giboin sans doute découragée par ce va-et-vient de meunier a vendu le moulin. Je n'ai pas trouvé l'acte de vente, mais un nouveau bail fait le 20-7-1695 par "haute dame Madeleine-Françoise de Prunevaux, dame comtesse de Brassac épouse et fondée de procuration de haut et puissant François-Alexandre de Galard de Béarn", à Jacob ou Jacques Gambier maître sergetier à la maillerie du Parc paroisse d'Edon, qui appartient également aux Galard.

On dit que des bâtiments ont été nouvellement construits et qu'un petit bois joint l'écluse. Le bail est fait pour 9 ans et 3 pipes et demie de méture, mesure de la Rochebeaucourt. Il a été convenu que le meunier installera une meule neuve à ses frais qui seront déduits du prix de la ferme. La comtesse fournira les bouviers pour le transport. (2E 4821)

Un quart de siècle plus tard en 1720, Jean Giboin et Marie David, meuniers à la Mouline, reconnaissent pardevant notaire, qu'ils doivent à Pierre Decescaud sieur du Reclaud demeurant à Rouzet, la somme de 250 livres qu'il leur a ci-devant prêtée en 2 billets de banque de 100 livres (c'est l'époque du fameux système Law) et le surplus en argent ayant cours.

Les Nauge, un siècle de présence

Ils sont à la Mouline en 1741. En 1775, Pierre Nauge y meurt à l'âge de 88 ans et en 1787 on y trouve André Nauge. En 1807, c'est Alexandre Nauge le meunier. Je pense qu'ils sont venus d'abord comme fermiers puis ont arrenté le moulin.

Que s'est-il passé? Le 5-1-1830, François Nauge meunier patenté et Catherine Carrier sa femme vendent le moulin à Léon-Luce de Galard de Béarn comte de Brassac et le couple devient fermier de ce qui lui appartenait. (Ganivet-Delisle notaire à Edon)
Il pourrait s'agir d'un partage familial, car Pierre Nauge frère du meunier, reçoit la moitié du prix du moulin, soit 3.800 francs.

A la suite de cette vente un bail est fait aux époux Nauge pour 3 ans et 9 mois le 8-5-1831. On cite un grand bâtiment où se trouve le logement des meuniers avec l'écurie à côté.

Un moulin à blé et un moulin à huile sont mus par le même tournant. Dans un autre bâtiment à l'écart, se trouve un second moulin à blé. Tous trois sont à eau et à cassottes garnis de leurs tournants, roues, roudets, fuseaux, lanternes, accessoires et ustensiles. Tout le travail et savoir-faire de trois générations de Nauge !

Prix de la ferme : 485 francs par an payables à la Saint-Jean et la Saint-Michel, plus 2 paires de canards si les fermiers en élèvent.

Un procès-verbal des installations fait le 28 avril a été joint au bail. Tout y est mesuré et compté. On y parle peu des moulins qui ont fait l'objet d'une autre visite et d'un autre rapport (voir ci-dessous) mais on y apprend qu'un petit pigeonnier a été construit sur le four, ses dimensions : (2mx1m40x1m10). On cite le chambarat, les crèches, les mangeoires (il y a place pour 5 montures avec des ouvertures en forme de collier), toits à cochons, échelle pour les poules ...

La maison du meunier éveille toujours mon intérêt.

Celle-ci a un foyer original fait avec de vieilles meules. La pierre à laver (l'évier) jette son eau dans la cour, elle a deux pierres pour recevoir les seaux avec deux tablettes au-dessus.

Au-dessus de la porte d'entrée on signale une imposte avec trois carreaux sains et entiers. La toiture est couverte en tuiles creuses. Apparemment aucun progrès n'a été fait côté logement, il n'y a qu'une seule pièce d'habitation.

Un moulin en bon état de marche

J'ai cru bon de retranscrire entièrement la description des moulins faite par Pierre Malifaud charpentier de moulin demeurant en la commune de Champagne en Dordogne, désigné par le bailleur, monsieur le comte de Béarn, car on y trouve les détails de l'agencement intérieur d'un moulin du début du XIXe siècle. Pour une fois, un moulin qui ne tombe pas en ruine ! Cela a dû être un crève-cœur pour François Nauge de ne plus en être propriétaire !

"Rendu sur les lieux j'ai trouvé l'écluse en bon état, elle est divisée en deux parties par de bonnes planches ; l'empellement qui est en pierres de taille m'a paru en bon état. Un peu au-dessus est situé un bâtiment de 23 pieds (1) de long sur 16 de large ; y étant entré j'y ai trouvé un moulin à blé composé d'une meule supérieure dite de Saint Crépin d'une épaisseur de 11 pouces et d'une meule inférieure en grison usée, des clefs de bois meulier, des chandeliers en pierre, le tout neuf ; d'un arbre muni de ses liens à chaque bout en bon état, d'un suberseau (2) d'un rouet, des chaînes, d'une maie le tout en bon état, d'un pontil et d'une lanterne usés, d'un tour garni de son câble en bon état, d'une trémie, d'un traquet, d'une augette, d'une échelle le tout demi usé, en dehors d'une dalle usée, d'une roue à seau de sept pieds de diamètre, en bon état, d'un suberseau et d'un support également bon.

Descendu dans le bâtiment d'en bas attenant à la maison de François Nauge, d'une dimension de 24 pieds sur 24, j'ai trouvé un moulange blanc composé d'une meule supérieure en grison de 9 pouces d'épaisseur dont l'oeil est usé mais de bonne qualité, de plus, d'une meule inférieure qui est aussi en grison de 7 pouces d'épaisseur, de bonne qualité, d'un arbre avec deux liens de fer à chaque extrémité, demi usé, d'un rouet, d'une lanterne, d'un pontil et de chaînes le tout demi usé, d'un support de meule de bois meulier, d'un suberseau le tout en bon état, d'une trémie, d'un auget, d'un traquet, d'un tour sans câble le tout usé, d'une roue de sept à huit pieds de diamètre demi usée et ayant besoin de réparations, de tourillons demi usés, d'une maie passable.

Dans le même bâtiment se trouve le moulin à huile ; le treuil à tusquet est composé de deux lanternes, d'un rouet, d'un arbre, de deux suberseaux, le tout en bon état, d'un sotre en pierre de pays de 11 pouces d'épaisseur, d'une meule dite de Saint Crépin de 16 pouces d'épaisseur sur 30 de diamètre le tout de bonne qualité et en bon état, d'un cordon de bois de 6 pouces d'épaisseur, d'un valet avec chevilles en bois, d'une boîte munie d'un lien en fer, d'un arbre avec 3 cercles en fer, d'une plaque en fer de 13 pouces de long et 2 de large armée d'une cheville en fer de 5 pouces de long, le tout en bon état, l'arbre est maintenu par un chevron de 9 pieds de longueur avec une échantignolle en bois de 6 pouces de longueur sur 4 de largeur.

Dans le bâtiment attenant qui a 18 pieds sur 36 on trouve une poêle de 32 pouces de diamètres et 6 pouces de profondeur, une presse composée d'un écrou de 9 pieds 9 pouces de longueur sur 20 pouces de hauteur et 22 de largeur, de trois chandeliers de dix pieds de longueur y compris la sole qui est d'un pied d'épaisseur ; la presse est munie d'une maie surmontée d'une vis ronde garnie de liens en fer avec plaque en fer, ladite vis demi usée, la maie a 3 pieds 8 pouces de longueur sur 20 pouces de largeur et 18 d'épaisseur, elle est de noyer et en bon état, le tour qui est sans câble est à demi usé. Il existe une barre de fer, des balances à plateaux en bois avec fléau en fer, munies de leurs poids. Et certifie la sincérité des faits ci-dessus pour valoir ce que de raison. La Mouline, le premier janvier mil huit cent trente et un." J'ai calculé que les trois constructions du moulin occupaient au sol une surface totale d'environ 200 mètres carrés.

Une chambre à la place de l'écurie

Les Nauge ne sont plus là en mai 1845, car le régisseur du comte de Galard écrit que de tous les fermiers qui se sont présentés au moulin de la Mouline, Godinet est celui qui lui a paru le plus convenable : ')' ai terminé moyennant 440 francs et 2 paires de canards par an. La basse moulinerie sera à sa charge suivant les usages du pays ; il s'engage à faire monter un blutoir à ses frais dont le coût lui sera remboursé à la fin de son bail. Il pourra couper toute la bruyère qu'il voudra mais n'aura que 500 fagots par an au lieu de 800 comme a celui qui y est en ce moment".

Attendu qu'il n'y a qu'une pièce pour tout logement, le régisseur a décidé d'en faire une autre à la place de l'écurie "qui sera retirée du moulin et remplacée sous le hangar". Le bail est fait pour 9 ans mais le meunier pourra partir au bout de trois. (1/1159)

Le 30-5-1877 "Monsieur le prince de Béarn" par l'entremise de son régisseur Jean-Médard dit Marcel Roques, consent un bail de 9 ans du moulin de la Mouline à Jean Lamy et Françoise Lafond sa femme qui arrivent de la forge de Plessac commune de Saint Crépin. On dit le moulin construit sur le ruisseau venant du village de Gravechou (sous le Maine-au Loup). Il a deux meules tournantes et un pressoir à huile ; 2 pièces de terre, autant de prés et une pièce de vigne vont avec le moulin.

Les conditions du fermage sont les mêmes que dans les autres moulins. Les preneurs prendront une assurance contre l'incendie et n'oublieront pas de payer les primes.

Par ailleurs, ils n'auront pas le droit de chasser et ils devront moudre gratuitement 5 hl de blé pour le bailleur. Le prix sera de 500 francs les 3 premières années et de 650 francs pour les années suivantes. Au bas de l'acte on a écrit : résilié le 3-3-1878. Et après?

Il ne reste aujourd'hui que quelques pans de murs de ce qui fut un moulin prospère.

- (1) Les anciennes mesures sont encore couramment utilisées.
- (2) Hélas, j'ignore ce qu'est un suberseau, un tusquet, une échantignolle ...

Moulins du Château (Combiers)

Les moulins et le château de la Rochebeaucourt aujourd'hui disparus, se trouvaient sur le territoire de Combiers.

C'est ici l'occasion de rappeler la position originale du bourg de la Rochebeaucourt bâti sur la rive gauche de la Nizonne, avec juste en face sur la rive droite, les communes de Combiers et d'Edon. Si bien que ce qu'on appelle le faubourg de la Rochebeaucourt fait partie d'Edon.

Le château a été détruit par un incendie en 1941. Construit par Louis-Hector de Galard de Béarn à partir de juillet 1853, il avait remplacé deux autres édifices cités en 1486 lorsque Jean III de la Roche les agrandit et embellit, car ils sont proches de la ruine. En 1566 on écrit : "le vieil et le nouveau château". Après cette date le plus ancien sera démoli.

Un château bâti près d'une rivière ne pouvait pas ne pas avoir son ou ses moulins et le 6-6-1488 Jean de la Roche afferme pour 9 ans à Laurent Vauru ses moulins "noiray et blanchier étant sur la chaussée du petit étang, lesquels moulins sont assis entre les deux châteaux, plus un verger et un chenebaud". Leur position est si incommode que Jean de la Roche demande à Vauru de lui reconstruire les moulins un peu plus loin "en une certaine place étant au long de la Nizonne comprise jusqu'au pont de la Rochebeaucourt, avec pouvoir et facilité en icelle place de faire deux moulins à blé et à ce employer, et le pouvoir et facilité de prendre et contenir l'eau de ladite rivière."

Le seigneur fera les chaussées et murailles à ses propres coûts et dépens ; Vauru fournira le fer nécessaire et devra construire à ses frais un moulin à huile, sans oublier la poêle à cuire l'huile. Les meules s'achèteront à frais communs.

Les tuiles plates et courbes seront fournies par le bailleur ainsi que le bois qui se prendra dans ses forêts. En paiement, une fois les moulins en activité, Vauru donnera la tierce partie des moudures sans rien prendre sur celles du seigneur, la moitié du revenu du moulin à huile et la moitié du poisson pris dans ses nasses. (J/1151)

Un moulin à trois jets d'arc

Le 15-12-1520 Jean de la Roche échange le moulin au Noble situé à trois jets d'arc au-dessus de la ville de la Rochebeaucourt, contre les moulins du château appartenant au chapitre Saint -Théodore. Pourquoi cet échange, puisque ces moulins du château c'est Jean de la Roche qui les a fait reconstruire comme lui appartenant?

En 1779 lors d'un procès entre le chapitre et le seigneur de la Rochebeaucourt, au sujet des droits de pêche sur la Nizonne, les faits sont mentionnés sans plus.

"A l'époque de cette transaction en l'année 1520, le chapitre Saint -Théodore avait un moulin sur la rivière Nizonne tout près du château de la Rochebeaucourt.

Le seigneur au contraire en avait un éloigné du château et qui était dans les dépendances du chapitre. Ils imaginèrent de faire un échange : le seigneur de la Rochebeaucourt céda au chapitre son moulin que le nommé Cholet tenait en arrentement et le chapitre céda à la place celui qu'il avait près du château."

Les raisons de cet échange nous sont données dans la copie d'un très ancien document produit dans un procès opposant Jean de la Roche et le chapitre ; procès qui aurait duré un demi-siècle.

Ce papier en lambeaux (non daté) a été sauvé de la destruction par Jean-François Boulland régisseur et archiviste de Alexandre-Léon-Luce de Galard de Béarn entre 1790 et 1820 (1).

En voici de larges extraits : "et les chanoines de ladite église collégiale de la Rochebeaucourt prirent et usurpèrent un moulin et plusieurs villages, domaines et héritages étant au-dedans de ladite chatellenie appartenant au seigneur de la Roche, montant à plus de 200 livres de rentes".

Ce moulin ... "lequel était sis et situé près et joignant la porte du château de la Rochebeaucourt, audedans des prés-clôtures dudit château, qui est une belle place forte pour faire service au roy et au royaume, et au temps qui court n'eut été loisible de souffrir ledit moulin si près de la porte de la dite place pour le danger qu'on eut pu courir en temps de guerre ou autrement. Lesdits chanoines avoient trouvé moyen comme il paraît, que quelque petit nombre de gens de leur territoire du Chatenet et du bourg Saint -Théodore, alloient moudre leurs grains audit moulin, lequel moulin ils avoient baillé à perpétuité à un nommé Depiz lequel étoit tenu de leur bailler la moitié des profits qui viendroient dudit moulin."

Une petite gabiote couverte en chalumeaux

Profits qui devaient être bien minces lorsqu'on lit plus loin la description de ce moulin. "Le moulin appelé du chapitre était l'un des plus pauvres et mal bâtis qui fut sur la rivière Nizonne où il y avait seulement une petite gabiote de 10 à 12 pieds carrés faite et maçonnée en pierres sèches couverte de chalumeaux et au-dedans, une roue et une meule (on ne compte que la tournante) et mal entretenue des réparations nécessaires qu'il convenait de faire par moitié avec les chanoines, et même rhabiller et relever la chaussée, élargir et curer les fossés et ruisseau pour avoir l'eau audit moulin, tant au-dessus que au-dessous, ce qu'ils ne pouvoient faire comme étant dans la basse-cour et jardin du seigneur de la Roche qui ne le voulut souffrir et par ainsi le moulin tomba en ruine et n'était plus de nulle valeur auxdits chanoines ni audit Jean Depy, et nonobstant ce que dessus que le moulin ne leur rapportoit nul profit...etc".

Un peu plus loin le narrateur ajoute que le seigneur de la Rochebeaucourt... "a fait abattre iceluy méchant moulin et le fit remonter en une autre place plus commode et fait refaire la chaussée, élargir les fossés et ruisseau et bâtir tout à neuf ledit moulin. Et a fait passer le ruisseau à travers son jardin et prairie un demi-quart de lieue et a contraint la plupart des hommes et gens de sa chatellenie à venir moudre leurs grains audit moulin fait et bâti à neuf où il y a deux bonnes roues, c'est pourquoi il est à présent de belle et bonne valeur, mais il a coûté audit chevalier plus de mille écus pour le mettre en l'état où il est présentement". (1/1 153)

Ce qu'il faut comprendre : le moulin (usurpé ou non) près de la porte du château appartient aux chanoines, mais Jean de la Roche l'ignore. Il le fait démolir et reconstruire ailleurs. C'est à ce moment que le Chapitre lui intente un procès qui se termine par l'échange de 1520. Un procès qui a duré de 1488 à 1520 soit 32 ans, ce qui ne fait pas loin du demi-siècle !

Je n'ai que deux dates à proposer avant le XVIIIe siècle.

Le 14-5-1591 Marie de la Rochebeaucourt afferme les moulins banaux à Guillon David et Nicolas Vidaud qui demeurent en la paroisse de Gardes, pour 3 ans et 9 pipes de blé, moitié froment et moitié méturre, ainsi que la moitié des anguilles qui seront pêchées. (2E 4471 Martin)

Le 22-11-1601 c'est Jean de Goullard (2) de Béarn baron de Brassac, seigneur de la Rochebeaucourt, qui consent un nouveau bail à Pierre et François Morand oncle et neveu, ainsi qu'à un cousin meunier, qui sont déjà sur les lieux, c'est donc une prorogation de bail faite pour 3 ans et 20 pipes de blé, moitié froment, moitié méturre. On parle du moulin haut et du moulin bas. (2E 4471)

Un XVIIIe siècle des plus calmes

Je n'ai rien à proposer pour la première partie de ce siècle. Pour la seconde partie, nous trouvons aux moulins du château, en 17 51, Louis Aillot meunier et Marguerite Simonneau et en 1763 Giraud "Lalio" époux de Léonarde Texier.

Le 15-9-1768, une ferme est faite pour 9 ans des moulins qui ont 3 roues et 6 meules à Bernard Aillot. On cite un premier bail de l'année 1746. Ce bail de 1768 n'a pas été conduit à son terme et le 2-7 -1772, dame Marie- Anne-Catherine de Môrin veuve de René de Galard de Béarn marquis de Brassac, ayant pouvoir de Anne-Hilarion de Galard de Béarn, baron de la Rochebeaucourt, afferme les moulins du château avec prés et jardin, à Jean Fréleteau surnommé Villon meunier et Marie Lachaise sa femme, pour 5 ans et pour 120 boisseaux de froment, 180 boisseaux de méturre mesure de la Rochebeaucourt, à verser en 12 termes égaux. Le bail pourra être résilié la première année, si la marquise n'est pas contente des preneurs ou si ceux-ci ne peuvent s'accoutumer aux moulins. (2E 4463 Beillard notaire à la Rochebeaucourt)

Des Moulins qui ruinent leurs meuniers

Nous voici arrivés en ce début du XIXe siècle où il suffit de puiser dans la correspondance du régisseur de la Rochebeaucourt, Jean-François Boulland, car les moulins dépendant du château de la Rochebeaucourt lui causent bien des soucis. (1/1165 fonds Galard de Béarn)

Ce 27 prairial an 12 (16-6-1804) le régisseur écrit que le meunier s'en va et qu'il lui sera difficile d'en trouver un autre, même en mettant le prix de la ferme à 800 francs au lieu de 1.000 ... "le meunier qui viendra ne s'en sortira pas, le prix du blé est bas et il y a trois domestiques et les mulets". Le 28-9-1805 veille de la Saint-Michel, Jean Montion qui a trouvé à affermer son moulin de la Gélie

quelques jours plus tôt, peut prendre à bail celui du château dont l'exploitation a été (je suppose) jugée plus avantageuse.

Mais on sait que le régisseur n'aimait pas prendre des meuniers sans le sou, et Jean Montion a dû hypothéquer ce qu'il possède dans le village du Montaud et la part de sa femme dans le moulin de la Gélie.

A cette occasion, un règlement familial a lieu au détriment des meuniers sortant, Jean Ducongé et Jeanne Nauge, à propos de la succession de Jean Lacaud premier époux de Jeanne Nauge et frère de l'épouse de Jean Montion, qui estime que sa femme a été lésée dans le partage. Les juges lui ont donné raison et les Ducongé-Nauge doivent lui abandonner tout ce qu'ils ont dans le moulin du Château avec les juments, mules et mulets qui proviennent de l'héritage de Jean Lacaud. (2E 19162)

En août 1811 Boulland écrit que le meunier fait très mal ses affaires dans le moulin du Château, "il doit 600 francs et a une caution très malaisée ; en général les meuniers terminent en étant obligés de nourrir leurs pratiques qui ne les payeront jamais".

Montion qui a acheté la part de son beau-frère dans le moulin de la Gélie restera au château jusqu'à la fin de son bail.

En 1812 Jean Lacaud le remplace, mais à la fin de son bail en 1816, Boulland écrit que le meunier pour se libérer de ses dettes va être obligé de vendre une petite maison qu'il possède à la Rochebeaucourt, "cela va achever de décrier ce moulin qui a déjà la réputation de ruiner ses fermiers".

Autre lettre du 3 mars 1816. "Le meunier du moulin du Château s'en va à la Saint-Michel, il est ruiné sans ressources et doit 1.000 francs. La vente de sa maison ne rapportera que 500 francs, mais sa belle-mère qui s'est portée caution, en a une d'une valeur de 2.000 francs. Comment trouver un meunier pour un moulin quia la réputation de ruiner ses meuniers et qui ne tourne que la moitié du temps faute de pratiques, avec une écluse et un canal remplis de vase?"

Effectivement, on trouve à la date du 14-2-1816 dans les minutes de maître Auger notaire à Edon, la vente par Jean Lacaud et Marie Bayard sa femme, meuniers au moulin de la Rochebeaucourt, d'une maison sise dans ce bourg, rue principale, à un chapelier de Brantôme pour 950 francs. (2E 19173)

Voilà donc le régisseur en quête d'un nouveau meunier.

"Dans toutes les recherches que j'ai faites pour trouver un meunier, je n'en ai trouvé qu'un qui exploite depuis un an le moulin du Repaire de Rognac appartenant à monsieur de Vassoigne, mais il trouve le prix de 1.000 francs trop considérable et n'offre que 900 francs, ferme encore trop forte pour des gens qui n'ont pas d'avance. Mais si on ne prend pas celui-ci, le moulin restera vacant ce qui fera le bénéfice des meuniers voisins qui s'empareront des pratiques".

L'accord ne s'est pas fait avec le meunier du Repaire et le régisseur pense au meunier du moulin du Pontaroux "qui est actif et solvable et y est depuis près de 60 ans de père en fils". Mais l'entente là aussi ne s'est pas faite, bien que Boulland ait proposé 800 francs de ferme au lieu des 1.000 prévus.

Le 7 mai 1816, il écrit : 'j'ai placé dans le moulin du château Pierre Andrieux jeune homme qui vient de se marier, fils de Pierre dit Suisse, ci-devant fermier de ces moulins qu'il n'a quitté à la Saint-Michel 1802 que pour aller dans le moulin des Grauges près de Combiers, duquel il est propriétaire. Pierre Andrieux n'a pas voulu passer de bail, il jouira du 15 mai au 31 décembre à moitié mouture et rendra compte tous les mois. Et quand il aura reconquis les pratiques perdues et qu'il connaîtra les revenus du moulin, il le pendra à ferme et donnera son père pour caution, lequel est très solvable. Mais je ne fais cet arrangement qu'avec beaucoup de répugnance, cela vaut mieux que de laisser les moulins vacants et discrédités".

Huit mois plus tard le régisseur constate avec amertume qu'il a fait une mauvaise affaire : "malgré ma surveillance, écrit-il, ces huit mois n'ont produit que 616 francs, aussi, le 1er janvier j'y ai mis Jean Bourdeix l'ancien rentier du Mesnieux".

J'ai trouvé le détail de ce nouveau fermage fait le 19-11-1816 pour 6 ans et 9 mois et pour 900 francs annuels payables en 2 termes.

Les 3 meules tournantes du moulin avec tous les accessoires et ustensiles nécessaires à leur usage, sont en bon état. On précise qu'avec le moulin sont affermés : maison, écurie, étable, grenier, jardins, écluses et 3 pièces de prés, "comme en a joui Jean Lacaud précédent fermier" (Andrieux n'ayant pas fait de bail).

Les nouveaux fermiers devront entretenir les aubes des roues, les allochons des rouets, les fuseaux des lanternes, les pointes de fer (?) les mets et trémies en bon état ; entretenir aussi les écluses fauchées et sans brèches.

Si pour cause de réparations les moulins sont arrêtés, le meunier aura un franc de dédommagement par journée pour chaque tournant. Le bailleur fournira chaque année 500 fagots de fourrage et curage pris dans les bois du comte de Béarn, mais le voiturage sera à la charge des preneurs.

La pêche de l'écluse sera partagée par moitié et les nasses, filets et engins, fournis et entretenus également par moitié. Toutes les bruyères nécessaires pour la litière des animaux seront prises en deux endroits indiqués.

Dernière recommandation : les fients seront conduits dans les prés, mais en attendant il faudra les mettre en tas derrière l'écurie et non sous la croisée du château et le long du mur du jardin !

En 1819, le tableau n'est pas brillant : le régisseur écrit : "le moulin du Mesnieux est abandonné et ne produit presque plus rien faute de réparations. Les moulins du château vont également devenir en pure perte si on ne cure pas le canal cette année ; l'eau n'a plus cours et les roues ne tournent plus qu'à peine. Le bas du jardin est perdu par l'humidité".(J/1165)

Le 29-9-1823 le bail des époux Jean Bourdeix-Marie Andraud se termine, et Charles Grenet fondé de pouvoir du comte de Béarn, désire constater l'état des moulins affermés en 1816 pour 7 ans. Chacune des deux parties a son expert. Pour Bourdeix, c'est François Pautier charpentier de la commune de Rossignol, pour Grenet il s'agit de Pierre Labonne charpentier de moulin demeurant à Vouzan.

Les allochons et fuseaux de la lanterne du petit moulin qui n'a qu'un moulange, sont presque usés. Il manque 7 aubes à la roue du grand moulin ; la chaussée au-dessus des moulins, rive droite, a été mal raccommodée sur 8 mètres, il faudra y remédier. Bourdeix (il ne signe pas) promet que la remise en ordre se fera à ses frais. (2E 19606)

En juillet 1845, Ducher le meunier parle de quitter le moulin à la Saint-Michel et Caron le régisseur, le persuade de rester un trimestre de plus à raison de 250 francs au lieu de 300.

Montion, meunier de la Rochebeaucourt, se propose pour prendre la suite mais il ne veut pas payer plus de 600 francs. Soit ! mais il n'aura ni écurie, ni toit à porcs, ni fagots, ni jardin, ni pré. (J/1159) Je ne sais pas si le marché a été conclu.

A château neuf, moulin modernisé

Dans l'inventaire fait en août 1871 après le décès du comte de Béarn, on dit que les moulins du Château ont été affermés à Antoine Ducher le 14-2-1865 pour 7 ans et que c'est Pierre Doucinet qui va faire la dernière année du bail qui finit à la Saint-Michel 1872. (2E 19214 Chauvet)

En août 1874 le régisseur Roques fait une prorogation du bail pour Pierre Doucinet et sa femme qui porte le nom curieux de Marie dite Rou Jambou. Grand progrès : la maison du meunier comprend 4 pièces sur 2 niveaux.

Ce contrat très long, comprend une vingtaine d'articles. A certains détails on voit que le moulin a été modernisé : on parle d'un nettoyage des grains, d'un blutoir (le grand absent des moulins d'Angoumois), de chambre à farine, de transmissions faites par un mécanicien de moulin de Mareuil. Quelques clauses : les écluses de l'allée verte seront fauchées deux fois par an, les fumiers (on ne dit plus fients) seront conduits dans les prés. Les preneurs n'auront pas le droit de sous-louer sans le consentement du propriétaire et il n'y aura pas d'indemnités en cas de chômage.

Les bruyères pour les litières seront prises dans les endroits indiqués par le garde. Le bail sera résilié d'office en cas de maladie ou de décès empêchant de continuer la profession.

L'article II n'est pas courant : les fermiers devront mettre en mouvement toutes les semaines la pompe hydraulique située dans le moulin et la faire marcher pendant 30 heures, du mercredi à 6 heures du matin, au jeudi à 12 heures. Si le bassin du jardin rose et le bassin du château ne sont pas remplis pendant ce temps, le bailleur aura le droit d'exiger des preneurs qu'ils remettent la pompe en route le temps nécessaire au remplissage des bassins. Le preneur recevra 4 francs par 24 heures de pompage supplémentaires et par ailleurs il devra moudre pour le bailleur gratuitement du 1er-11 au 1er mai, 20 hectolitres de grains sans indemnités. Prix : 850 francs par an en deux termes égaux. Pierre Doucinet a signé.

Le 29 septembre 1886 le régisseur du prince de Béarn ne trouve pas de remplaçant pour le meunier qui s'en va.

Il y a bien un certain Bousseau qui est candidat, mais il n'offre que 800 francs de ferme ; cependant comme il est propriétaire d'un immeuble d'une valeur de 20.000 francs avec seulement 2.000 francs d'hypothèques, il vaut peut-être mieux lui affermer le moulin à bas prix que le voir s'abîmer à ne plus tourner.

Une maillerie a existé près du château, distincte des moulins à blé, nommée maillerie du Parc. En 1695 on cite Jacob Gambier mailler à la maillerie du Parc. En 1702 le comte de Galard dit posséder un moulin à foulon. En 1803 Jean Souquet est teinturier à la teinturerie du Parc commune d'Edon. (Auger notaire à Edon) En 1809 la maillerie ne fonctionne plus, car le régisseur écrit : "le bordier qui était à la maillerie depuis le départ du mailler, est sorti".

- (1) Jean-François Boulland ancien notaire originaire de Normandie, a régi les domaines de la Rochebeaucourt de 1790 à 1820 avec rigueur et compétence comme s'il s'agissait de ses biens propres. Décédé en 1826 à l'âge de 76 ans, il a été en même temps pendant plusieurs années, maire de Combiers.
- (2) Fin XVIe début XVIIe, dans les actes les concernant, c'est Goullard et ils signent Goullard et non Galard.

Moulin du Mesnieux (Edon)

Le moulin était construit sur la rive droite de la Lizonne, sur une mince bande de terre entre rivière et rochers. Les prairies se trouvent sur la rive gauche côté Périgord.

Le régisseur du château de la Rochebeaucourt, Jean-François Boulland, nous donne au tout début du XIXe siècle, dans un mémoire qui retrace deux siècles et demi de son histoire, une description réaliste de ce moulin qui lui cause bien des soucis,

"Ce moulin est composé d'un seul corps de bâtiment dont un bout est adossé à un rocher qui appartient au propriétaire du domaine du Mesnieux, distinct du moulin.

L'écluse du moulin est la Lizonne dans laquelle s'est formée une petite île dépendante du moulin. Le jardin se trouve inondé 6 mois de l'année. Ce moulin n'a aucun fond, c'est-à-dire que les roues sont toujours noyées par l'eau de la rivière qui est aussi haute derrière que devant les roues. Il n'y a que la force de l'eau qui les fait tourner ce qui fatigue singulièrement les rouages. Il n'y a aucun chemin de voiture pour y arriver. La chaussée qui communique au Périgord à travers les prés d'Argentine a été détruite par les inondations et les deux ponts en pierre sont emportés depuis 6 ans.

Le chemin qui va à Edon est impraticable par les rochers qui s'y trouvent, ce n'est qu'un mauvais sentier. Celui qui passe par le bois de la Cassine est moins mauvais, mais il est trop roide pour le passage des charrettes chargées.

La prise du domaine du Ménieux, suivant la baillette de rente, confronte le cours de la Lizonne depuis la muraille du bois de la Cassine jusqu'au moulin, ce qui donne au propriétaire du Ménieux tous les arbres qui bordent l'écluse. En 1554 le moulin était en ferme. En 1,573 il était arrenté. En 1590 le rentier a déguerpi. En 1592 il fut arrenté à nouveau. En 1597 il fut encore déguerpi. En 1598 il fut arrenté de nouveau et en 1686 il était en ferme. Le 7-4-1740 il fut arrenté par monsieur Guillaume Alexandre.

Le 2-7-1772 le bail à rente fut résilié et le moulin donné à ferme au même meunier. Depuis cette époque, il fut encore donné à rente mais l'acte est en déficit, et en 1790 lors de mon arrivée à la Roche, le moulin était affermé à Jean Samirand moyennant 100 boisseaux de méture et 100 livres en argent, total 400 livres. Le bail a fini à la Saint-Michel 1790 et ledit Samirand ne voulut pas le renouveler pour le même prix, il n'en voulait que 300 livres.

Il est à observer qu'à cette époque, le meunier comme fermier de bien noble, ne payait qu'environ 24 à 28 livres de taille et que monsieur et dame de Rochebrune, propriétaires du Ménieux donnaient beaucoup de facilités au meunier dans leurs bois, soit à ses porcs, volailles, pacage de mulets ... etc. Lors de mon arrivée à la Rochebeaucourt, et après avoir bien connu le commodo et incommodo de ce moulin, les réparations qu'il fallait y faire et le peu d'espoir d'en tirer parti, je l'ai arrenté 500 livres à Bertrand Bourdeix jeune homme sans calcul, qui avait du bien dans la commune de Gardes. A cette époque le moulin ne payait pas de contributions, mais en 1791 il fut imposé à 100 livres, il est actuellement à 120 francs ; il s'est maintenu au courant par le secours des assignats, puis il a mangé une partie de son bien et a fini par rétrocéder le moulin au sieur Forestas, de Fontaine, par acte du 20 frimaire an 8. (11-12-1799).

Ce Forestas était à l'aise, il fit des réparations à ce moulin, en rouages et meules et fit refaire à neuf les empellements. Malheureusement il ne fit rien au bâtiment, chaussée et écluse, puis, considérant qu'il avait fait une mauvaise acquisition et que ses dépenses seraient sans profit, il rétrocéda le moulin à Jean Bourdeix par acte du 2 floréal an 10 (22-4-1802) à peu près à l'époque où M. de Rochebrune mit le sieur Declais son gendre en jouissance du Ménieux. Depuis cette époque le meunier est on ne peut plus malheureux. Declais, homme comme il y en a peu, ne le laisse en repos ni jour ni nuit, surtout depuis qu'il s'est présenté au château et qu'on lui a refusé avec raison l'entrée du salon, il ne permet pas au meunier d'avoir seulement une poule si elle n'est enfermée, il y a journellement entre eux bataille et procès. Bref, ledit Bourdeix a pris le parti d'abandonner le poste, aucun meunier maintenant ne veut plus entendre parler de ce moulin, ni pour un prix, ni pour un autre".(J/1165)

Quelques détails pour compléter le mémoire de Boulland.

J'ai trouvé cet arrentement de 1573 fait par Aymard Faurant qui demeure au village du Mesnieux, à Guizeau Deloumière, de la portion qu'il a dans **le moulin appelé Jabaneau*** autrement du Mesnieux situé paroisse d'Edon, sous le devoir de 44 boisseaux de blé bon et marchand, mesure de la Rochebeaucourt, de rente annuelle et perpétuelle et 2 douzaines d'anguilles. (2E 4474 Martin) Le procès-verbal de 1800 nous apprend qu'il n'était pas construit tout à fait au même endroit que le moulin du Ménieux. En 1554 on cite le roc Jabanot, vallée de la Nizonne, paroisse d'Edon.

Le 7-8-1583, Marie de la Rochebeaucourt arrente à Jehan Duvergier "à titre d'arrentement perpétuel, un sien moulin appelé communément le moulin du Mesnieux, sous le devoir par chacun an de 12 boisseaux de blé et 2 pipes de froment-méture, 2 chapons, 50 anguilles prises dans les eslaux et écluses dudit moulin, le tout bon et marchand, rendables et portables à la recepte et grenier dudit seigneur au jour et fête de Saint-Michel et les anguilles lors de la pêcherie, et à défaut d'icelles une autre paire de chapons".

Quatorze ans plus tard, le 21-1-1597, Jehan Duvergier "ne se trouvant aucun moyen de faire valoir ni entretenir ledit moulin des choses nécessaires" cède sa rente avec le droit de chasse dans la chatellenie de la Rochebeaucourt, à Denis Dufour qui demeure au moulin de **Chante Rane** paroisse de Combiers et à Pierre Delafont dit Charpentier, de la paroisse d'Argentine.

Sept jours plus tard exactement, le 28 janvier, Delafont vend sa part dans le moulin à Denis Dufour, qui devenu seul rentier, recède la totalité de la rente à un habitant de Forge-Neuve paroisse de Jarverlhac le 30 septembre suivant. (2E 4471 Martin notaire à la Rochebeaucourt)

Ce nouveau "locataire" est-il resté longtemps? Boulland parle d'un nouvel arrentement en 1598.

Nous retrouvons le moulin un siècle plus tard, ce 25-9-1686 quand François-Alexandre de Galard de Béarn, fondé de procuration de son père qui demeure à Paris, afferme le moulin du Mesnieux à Jean Delâge et Marguerite Micheau pour 5 ans, 24 boisseaux de froment et 140 de méture, mesure de la Rochebeaucourt. Le moulin avec ses deux roues est tournant virant.

Un moulin diminué

Le 23-5-1779 un bail est fait à Jean Samirand et Marguerite Juge qui arrivent du moulin du Pinier à Gardes, pour 9 ans, 100 livres en argent et 100 boisseaux de méture. A 40 sols (ou 2 livres) le boisseau cela fait 200 livres. C'est cher pour un moulin à un seul moulange noir !

Les preneurs pourront construire un moulange blanc pendant le cours du bail en fournissant tout le nécessaire, sauf le bois donné par le bailleur. Du bois que les fermiers devront faire couper et conduire à leurs frais (du bois vert doncl). Quand le moulin blanc sera fait, le propriétaire fera remise d'une année de bail, mais en attendant les meuniers doivent faire l'avance de tout. Le cas s'est déjà vu dans d'autres moulins. De plus, l'entretien de ce nouveau moulin sera à la charge des constructeurs-preneurs les 3 premières années. (2E 4465 Beillard)

Le bail de Jean Samirand finit à la Saint-Michel 1791 et il veut bien renouveler son bail mais à un prix plus bas : 300 livres au lieu de 400 ! Le bail de 1779 s'est trouvé échu en 1788, il avait été fait pour 300 livres. Un bail intermédiaire de 3 ans avec une forte augmentation a donc eu lieu.

Boulland refuse la proposition du meunier sortant, et arrente le moulin pour 500 livres. Le nouveau rentier Bertrand Bourdeix arrive avec sa femme Thérèse Métreau, du moulin de la Quina à Gardes.

Le moulange blanc a été construit et les deux tournants se trouvent dans le même bâtiment couvert en tuiles courbes. Deux chambres, une basse et une haute, accompagnées d'une fournière, d'une écurie et d'un toit à cochons, servent d'habitation au meunier

Avec la cour et les aisines ou aire aux, l'ensemble occupe une superficie de 7 perches et 6 brasses, plus le jardin et le pré.

Bertrand Bourdeix va rester dix ans au Mesnieux et en repartira aussi pauvre qu'il y est entré.

Une chaise sur un coffre

Au printemps 1800 un remplaçant se présente en la personne de Jean Forestas originaire de Fontaine en Périgord.

Avant d'accepter, Forestas fait faire un état des lieux et n'est pas détourné de son projet par un mur bourbé qui menace ruine, par le local où sont les meules avec son sol en terreau, sans plancher ni pavé, par la charpente au-dessus qui n'a besoin "que d'une fraie et d'une filière de 22 pieds de loitg". La porte du moulin faite de différents bois, n'a ni serrure ni clef et ferme avec un petit fléau de fer et deux petits verrouils ; la fournière et buanderie a ses murs faits en mauvais torchis de grosse terre et n'a pas plus de plancher que le moulin.

L'habitation du meunier, parlons-en ! On y entre par une petite porte de bois de peuplier très usée, une seule fenêtre aux vitres cassées l'éclaire. On y trouve l'évier et la cheminée indispensables, mais les murs sont "percés à jour" en plusieurs endroits. A côté de cette pièce un petit réduit peut tout juste contenir une couchette.

Pas d'échelle pour monter au grenier, et comme il est du devoir du notaire de s'assurer de l'état de la charpente ... "plaçant une chaise sur un coffre, nous sommes montés au grenier par une ouverture nommée vulgairement trappe". Là, il note qu'il existe un trou dans le mur "qu'un maçon pourra clore dans la moitié d'une journée".

La visite du moulin nous donne des détails sur la provenance des meules qu'on ne trouve pas ailleurs. La meule courante du moulin noir a un bon cercle de fer et est épaisse de 4 pouces un quart ; la meule de dessous qui est sans cercle mesure 6 pouces. Toutes deux proviennent de Saint-Crépin. Les meules du moulin blanc ont, l'une 5 pouces, l'autre 11 pouces d'épaisseur ; elles viennent des carrières d'Angoulême et sont sans cercles.

Cela fait voir que l'extraction des meules monolithes en calcaire continuait en 1800 aux chaumes de Crage près de Puymoyen.

Les ustensiles du moulin sont assez bons ainsi que les deux maies l'une en peuplier, l'autre en noyer. Puis, le notaire et sa suite se rendent "jusqu'à l'endroit où était autrefois le moulin Jabaneau" et ici on voit que l'écluse perd l'eau par une dizaine de brèches totalisant 170 pieds, si bien qu'il ne reste que 80 pieds de serviable. Les empellements, les achenaux et les deux roues sont hors de service.

Pour finir, on dit que tous les bâtiments sont à recouvrir et on calcule qu'il faudra 500 tuiles et un millier de lattes. Forestas a signé. (2E 19159 Auger notaire à Edon)

Un moulin qui n'en finit pas de mourir

Forestas a fait quelques réparations, rouages, meules, réfections des empellements tout en négligeant (faute de moyens?) l'entretien des bâtiments, chaussée, écluse. (1/1165)

A son tour, il voit qu'il a fait une mauvaise affaire, et s'en va. Jean Bourdeix l'a remplacé à partir d'avril 1802, mais n'ayant qu'une clientèle réduite il arrive qu'il ne peut plus payer et se trouve en 1811 avec un arriéré d'un an et demi soit : 750 francs.

Il voudrait bien à son tour rétrocéder le moulin aux conditions de bail à rente pour pouvoir s'installer comme fermier au moulin de Lavaure, mais personne ne veut du Mesnieux.

Le régisseur reconnaît que cet arrentement à 500 francs était exagéré, 350 est le maximum qu'il aurait dû demander. Bourdeix est le troisième meunier qui s'y ruine, conclut-il.

Un accord est enfin trouvé et Bourdeix peut s'installer au moulin de Lavaure avec une dette fractionnée sur 6 ans, mais cruel souci pour le régisseur, que faire du moulin du Mesnieux? "Personne ne se présente, écrit-il, ceux qui se présentent ne sont pas solvables. On veut des fermiers un peu à l'aise ou possédant quelques biens pour que le propriétaire puisse se dédommager en cas d'arréages de paiement ou de rupture de contrat".

Septembre 1811 : "le meunier qui devait prendre le Mesnieux n'a pas reparu". En octobre, Boulland note qu'il a trouvé un exploitant à moitié de mouture pour un an sans contrat. Il a accepté celui-ci pour ne pas laisser le moulin au pillage en attendant un meunier solvable.

Le 15 décembre suivant : "le meunier du Mesnieux ne fait rien, je crains que le moulin ne produise que 200 francs cette année et il est dans un délabrement affreux".

Il aimerait que le comte se débarrasse "de cet objet".

"Il ya longtemps que j'ai fait profession de foi au sujet des moulins que je déteste en général, et que je considère, malgré tout ce que l'on en dit, comme plus à charge que profitables".

Et quelques mois plus tard, au printemps 1812 : "le meunier n'a rien vaillant, mais c'est le seul qui s'est présenté dans ce moulin discrédité. Il le fait valoir à moitié mais n'a pas de pratiques et il a peine -à vivre".

Autre lettre du 3-4-1812 : "j'ai tant de choses à dire au sujet des moulins que je ne sais par où commencer. Celui du Mesnieux ne tourne pas 24 heures par semaine, il ne produira pas de quoi payer les contributions. Le meunier le fait valoir à moitié, il a de la pierre à ramasser et de quoi vivre en blé d'Espagne et méture, car il ne moud pas de froment pour la raison qu'il est trop cher et rare, et par surcroît de bonheur, le bâtiment menace une ruine prochaine. Je viens d'y faire poser un rouet neuf, l'ancien tombait de vétusté. L'écluse est comble de vase et a plusieurs brèches".

Le meunier ici n'est pas nommé, peut-être s'agit-il de Drigeau qui s'en va le 21-10-1814. Jean Bourdeix revient (à moins que ce ne soit un homonyme) et prend la suite le même jour pour 3 ans. Il paiera 200 francs la première année et 350 les deux suivantes.

Lettre de 1817 : "Le moulin du Mesnieux est dans le plus piteux état, il ne peut plus communiquer avec le Périgord où sont les pratiques, vu la destruction des ponts. Je l'ai donné à moitié de mouture pour ne pas le laisser vacant et abandonné au pillage. J'ai fait mettre des meules neuves au moulin blanc qui on coûté 200 francs. J'ignore quand le revenu aura remboursé la dépense".

Lettre de 1818 : "on n'a pas travaillé l'année dernière au moulin du Mesnieux. Il est pour ainsi dire abandonné et ne rapporte rien depuis 3 ans, mais paye quand même les contributions".

Le régisseur pense y mettre un autre meunier à la Saint-Michel prochaine "pour empêcher que des malveillants ne l'incendient nuitamment". Il conclut :

"il faut supprimer le moulin ou le réparer. S'il est remis en état il faudra rendre praticable le chemin qui traverse la prairie, refaire les ponts et le bâtiment lui-même, murs, charpente, planchers, couverture".

Note du premier mars 1819 : "le moulin du Mesnieux est abandonné, il ne produit plus rien ou presque, faute de réparations". En 1821 : "le revenu du Mesnieux est presque nul".

On n'a donc pas pu se résoudre à engager les 2.400 francs prévus pour sa restauration.

De la farine au papier

Combien de temps le moulin est-il resté à l'abandon? Trente ou quarante ans certainement, et nous le retrouvons en 1859 transformé en papeterie.

Vu son état en 1819, il probable qu'un nouveau local a été construit : cette maison qui existe encore avec sur le côté, sa roue en fer et fonte, encore visible dans son coursier.

Sans doute manquait-il à Louis-Hector de Galard de Béarn déjà propriétaire de 3 moulins, d'une tuilerie et d'une forge, cette autre facette de l'industrie : la fabrication du papier.

Il possédait un emplacement tout prêt : le moulin du Mesnieux et c'est chose faite en 1859 quand les frères Laroche, Isaac et Hélie, papetiers au Vieux-Mareuil en Périgord, signent un bail de 5 ans chez un notaire de la Rochebeaucourt, maître Labrugière.

Les lieux affermés sont sommairement décrits : l'usine du Ménieux située au lieu de ce nom, commune d'Edon, nouvellement construite, consistant en un corps de bâtiment destiné à loger les machines propres à la fabrication du papier, d'une vaste pièce au-dessus pouvant servir de magasin et de deux chambres au second à l'usage des fermiers, plus des bâtiments de servitude également construits à neuf.

C'était la coutume que les fermiers après la signature du bail, fassent une prise de possession officielle mais les Laroche ne sont pas pressés, prétextant que certains travaux n'ont pas été faits suivant les règles, et que les machines sont dans l'impossibilité de remplir le but auxquelles elles sont destinées.

Paul Julien, le régisseur du comte, proteste que tout a été fait avec tout le soin désirable et que le refus des frères Laroche n'est pas fondé, et il faut qu'un huissier de Lavalette vienne leur présenter une sommation pour qu'ils se décident à assister au procès-verbal de l'usine le 8 juin 1859.

La lecture de ce document de 12 pages à l'écriture très fine où tout est décrit avec force détails, montre qu'il s'agissait d'une installation des plus modernes, où, comme dans les moulins à blé montés à l'anglaise, la fonte est partout et remplace le bois.

Des preneurs vraiment tatillons

A chaque présentation de tel rouage ou telle machine, les frères Laroche, dont on saisit mal les motivations, font sans cesse des "observations" ou critiques vraiment tatillonnes.

Quelques exemples : la roue en fonte à système Poncelet servant de moteur et placée extérieurement, a 40 aubes en tôle attachées à la roue par des rivets et des fers d'angles ; l'arbre est en fer et supporté par deux coussinets en bronze, chaises et chapeaux en fonte ... etc.

"MM. Laroche font observer que les aubes de la roue n'ont que 2 mm d'épaisseur tandis que pour résister au travail qu'elles sont appelées à faire, elles devraient en avoir au moins 5 et les fers d'angles devraient être d'une force supérieure à ce qu'ils sont".

Le mouvement des 2 cylindres est en fonte et posé sur deux aiguilles en pierre ... les preneurs contestent le volume et la longueur de ces aiguilles qui manqueront de solidité.

Le cuvier en bois de sapin a un diamètre de 2m75 sur un mètre de hauteur, à l'intérieur la colonne est en fonte .. les douves sont maintenues par 3 cercles de fer feuillard, à la porte inférieure se trouve un robinet en cuivre. Les Laroche trouvent que les cercles ne sont pas assez épais, quand le bois du cuvier aura pris l'humidité ils se briseront.

Les deux piles des cylindres en fonte destinées au lavage des pâtes, ont chacune un robinet en cuivre et l'eau est apportée par un tuyau en zinc qui part de la pompe hydraulique.

Observations : le diamètre dudit tuyau qui devrait être en cuivre est insuffisant et il est de la plus grande évidence qu'au premier service il crèvera. Julien promet qu'un second tuyau sera ajouté.

Les courroies qui donnent la marche aux cylindres sont beaucoup trop faibles, leur largeur n'est que de 8 cm 5 alors qu'elle devrait être de 13 cm, cependant une largeur de 10 cm aurait pu suffir !

On ne trouve rien à redire sur la pompe à un seul piston placée verticalement et fonctionnant au moyen d'un balancier de fonte actionné par deux poulies.

Le sécheur avec ses 6 rouleaux en fonte, plus un rouleau guide en bois, est complété par son fourneau à feu direct et son cendrier ; la cheminée est en tôle mince et dépasse le toit du bâtiment ; on cite deux autres presses. Toutes ces machines sont "neuves et en bon état". On mentionne encore une machine à papier appartenant aux Laroche.

La visite se termine par les murs du corps principal de l'usine qui sont neufs dit-on, seul celui du côté de la cour "a éprouvé des efforts qui ont donné des fissures apparentes et un borbement assez considérable à la partie extérieure". Des supports et étais ont été placés et cela n'a pas échappé au regard vigilant des deux frères.

Julien explique que ces supports et étais n'ont été placés que par mesure de précaution "contre la lourde charge auquel l'établissement est assujetti et qu'il est relié dans les murs par des chaînes en fer qui doivent faire disparaître toute crainte". Curieux pour un immeuble neuf. Défaut de construction?

Avant la clôture du procès-verbal les preneurs maintiennent leurs réserves.

1 ° - Nous voyons que la roue n'a pas la force nécessaire pour conduire le mécanisme de l'usine, c'est-à-dire conduire simultanément les deux cylindres, la machine à papier et les accessoires ; nous regardons cette insuffisance de force comme une infraction aux obligations du bailleur qui est obligé de nous faire jouir de l'usine dans les conditions arrêtées par le bail. Nous réservons donc en conséquence tous nos droits contre le bailleur et nous nous abstenons dès maintenant de prendre possession d'une usine qui, sous les conditions où elle se trouve, ne peut être pour nous qu'une cause permanente de préjudice.

2 ° - L'usine est garnie à l'intérieur d'étais qui témoignent du peu de solidité du bâtiment et jusqu'à ce jour il n'a été fait aucune expérience pour s'assurer si l'usine pouvait fonctionner.

Finalement la prise de possession s'est faite, car quelques lignes dans la correspondance du régisseur, de février 1866, disent que les frères Laroche ne veulent pas donner plus de 1.300 francs de fermage et qu'il est d'avis d'accepter plutôt que de laisser l'usine en chômage. Détail intéressant : on y fabrique du papier de paille.(2E 19251 Parcelier notaire à Edon)

Papeterie à louer

Les Laroche n'ont pas renouvelé leur bail ou bien ils ont résilié le second, car Julien écrit un peu plus tard au comte qu'il a fait visiter à des gens du Périgord la papeterie du Mesnieux qui n'a pas été trouvée assez importante : pas assez de cylindres, la machine à papier est mauvaise, le logement pas convenable, c'est loin des grandes voies de transport, conviendrait à des ouvriers travaillant pour eux-mêmes. (J/1159)

C'est aussi l'époque des règlements d'eaux et les installations de l'usine sont accusées de causer la submersion des prairies en amont. Grief classique à l'encontre des usines à moteur hydraulique !

Deux avis du registre d'enquête de 1866.

Celui de Julien : "l'usine n'est pas de création récente, il existait depuis plus d'un siècle un moulin à blé et les eaux étaient retenues à une hauteur au moins aussi élevée sinon plus, que celles de la papeterie actuelle et personne ne se plaignait car la rivière n'était pas encombrée".

Celui du maire d'Edon : "depuis quelques années les prairies situées entre la Rochebeaucourt et l'usine du Mesnieux sont fréquemment inondées. Il faudrait curer la Lizonne".

Le rapport des ingénieurs du service hydraulique dit que le bief du Mesnieux est artificiel sur 300 mètres, qu'il n'y a pas de déversoir et qu'il existe 2 vannes de décharge, l'une près de la vanne motrice et l'autre à 70 mètres en amont de la retenue sur la rive gauche. Il faudrait un déversoir qui maintiendrait l'eau à un niveau constant.

A l'automne 1869, des travaux ayant été faits, le propriétaire est autorisé à maintenir son usine en activité, mais le déversoir reste à construire.

Un état de lieux de l'usine du 6-6-1874 montre que c'est un papetier de Bordeaux, Gabriel Dhioré, qui l'a affermée 3 ans plus tôt en 1871, reçu Chauvet notaire à Edon.

La description assez courte ne nous apprend rien de nouveau, sinon que le déversoir a été enfin construit avec deux empellements et une vanne de décharge. (2E 19214)

Beaucoup de temps s'est écoulé. Les Galard de Béarn ne font plus partie du paysage, car le château et tout ce qui va avec, a été vendu.

Une statistique du 4^{ème} trimestre 1892 dit que la papeterie du Mesnieux emploie 3 hommes et une femme avec un salaire journalier de If 50 pour les hommes et If 25 pour la femme.(6/M/726)

En 1894 c'est un certain M. Bourrut qui est garde général des domaines de la Rochebeaucourt, et dans le dossier relatif aux cours d'eau, on dit que les 300 mètres de digues du Mesnieux n'ont pas été bien entretenues. Il semble que l'usine ne fonctionne plus.Ce n'est pas clairement dit.(S/251)